

Mise en ligne : 27 avril 2018.
Dernière modification : 21 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES NICKELIFÈRES

Paris
Assemblées constitutives
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 septembre 1912)

Société des mines nickelifères (anonyme au capital de fr. 1.000.000), 5, rue d'Aumale.

Paris
Société des mines nickelifères
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 octobre 1912)

Siège à Paris, 5-7, rue d'Aumale. Capital : 1 million de francs en actions de 1.000 francs. Objet : exploitation de mines de nickel. M. J.-A. de la Fontaine, 59, rue de Namur, Bruxelles, au nom de la [Compagnie silésienne des mines](#), apporte 5 concessions à Camboui (Nouvelle-Calédonie) ; il reçoit, en rémunération, 800 actions libérées, sur 1.000 composant le capital. Conseil : MM. Clinchant, industriel à Paris, 5-7, rue Chauchat ; E[ugène] Carbonnel [Schneider], 57, rue de Châteaudun ; J. A. de la Fontaine à Bruxelles.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 janvier 1913)

Société des mines nickelifères. — Siège social à Paris, 5-7, rue d'Aumale. Siège d'exploitation à Camboui (5 concessions de la Compagnie Silésienne des mines).

SOCIÉTÉ DES MINES NICKELIFÈRES ET DES MINES DU MONT-DÔ RÉUNIES

Paris
Société des mines nickelifères et des mines du Mont-Dô réunies
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juillet 1914)

Cette société résulte de l'apport, fait par le liquidateur de la [Société du Mont-Dô](#) à la Société des mines nickelifères dont le siège est 5, rue d'Aumale.

Pour cela, cette société a porté son capital de 1 à 4 millions par l'émission de 3.000 actions nouvelles de 1.000 francs, dont 1.630 sont remises à la Société du Mont-Dô.

Il s'agit naturellement de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

AEC 1922/800 — Sté des mines nickelifères et des mines du Mont-Dô réunies,
5 et 7, rue d'Aumale, PARIS (9^e)

Sté an. résultant de la fusion, le 27 mai 1914, de la « Société des mines nickelifères », et de la « Société des mines du Mont-Dô ». — Capital social : 4 millions de fr. en 4.000 act. de 1.000 fr. chacune, dont 2.160 d'apport.

Objet. — Exploitation, en Nlle-Calédonie, de mines de nickel.

(Les Archives commerciales de la France, 2 janvier 1924)

Paris. — Modification. — Société des MINES NICKELIFÈRES ET DU MONT-DÔ REUNIES, 5 et 7, Aumale. — Transfert du siège 77, Lille. — Renouvellement du conseil d'administration. — 21 nov. 1923. — *Petites Affiches*.

AEC 1926/942 — Société des mines nickelifères et des mines du Mont-Dô réunies,
77, rue de Lille, PARIS (7^e).

Tél. : Ségur 47-11 et Fleurus 61-07. — R.C. Seine 208.608.

Capital. — Société anon., résultant de la fusion, le 27 mai 1914, de la Société des mines nickelifères » et de la « Société des mines du Mont-Dô ». — Capital social : 4 millions de fr. en 8.000 actions de 500 fr.

Objet. — Exploitation, en Nouvelle-Calédonie, de mines de nickel.

Conseil. — Société des Hauts Fourneaux de Nouméa (représentée par M. L. Chavane ¹), Société des usines de nickel de la Nèthe (représentée par M. le baron de Fenoyl ²), Établissements Ballande (représentés par M. A. Ballande), Cie navale de l'Océanie (représentée par M. Tandonnet).

Calédonia

(La Journée industrielle, 21 juin 1931)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 8 septembre, en vue d'autoriser le conseil à effectuer divers apports au profit d'une société anonyme nouvelle, tant au nom de la Société Calédonia qu'au nom de ses filiales : Mines de Nickel Réunies, Mines Nickelifères et du Mont-Do Réunies et Société Minière Calédonienne.

Société des mines nickelifères et du Mont-Dô réunies
Compagnie des mines de nickel réunies

(Les Archives commerciales de la France, 28 août 1931)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 septembre 1931, p. 781)

Transfert du siège du 77, r. de Lille au 5, r. Louis-le-Grand.

¹ Louis Chavane (1875-1930) : pilier du groupe Ballande. Voir [encadré](#).

² Jacques Amédée de Gayardon de Fenoyl (1873-1951) : ancien colon au Tonkin, devenu l'un des dirigeants du groupe Ballande. Voir [encadré](#).

PARIS
[Calédonia](#)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} janvier 1935)

Cette société, au capital de 50 millions, étant devenue propriétaire de la totalité des actions représentant : 1^o le capital de 1 million de la Compagnie des mines de nickel réunies ; 2^o le capital de 4 millions de la Société des mines nickelifères et du Mont Dô réunies, ces deux dernières sociétés, dont le siège est à Paris, 5, rue Louis-le-Grand, se sont toutes dissoutes et liquidées et les biens composant leur actif sont devenus la propriété de la Société Calédonia.
